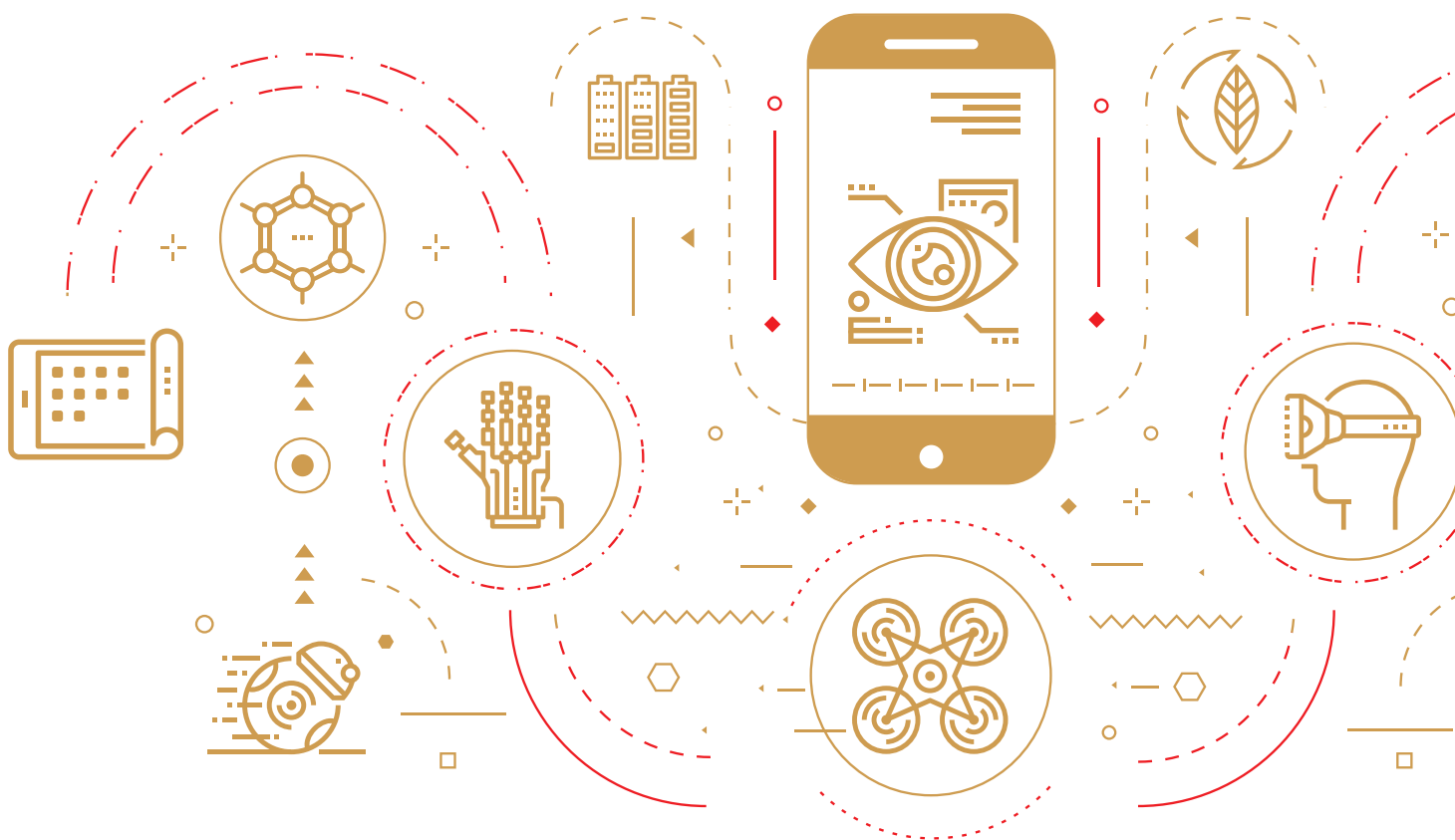


XAnge

Siparex XAnge Venture

SIPAREX XANGE INNOVATION 2021



Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI)

agrée par l'AMF et régi par les dispositions des articles L214-30 et suivants du Code Monétaire et Financier (CMF), représenté par la Société de Gestion Siparex XAnge Venture

Un investissement dans le Fonds présente un risque de perte en capital.

Document à caractère promotionnel destiné à une clientèle non professionnelle au sens de la directive MIF 2.



L'INNOVATION, L'ADN DES START UPS D'AUJOURD'HUI

La France terre d'innovation !

La France est le 1^{er} pays Européen pour la création d'entreprises (691 300 en 2019 - Source *businessfrance.fr*).

Le dynamisme des secteurs liés à l'innovation génère la création et le développement de sociétés à fort potentiel. Celles-ci sont plus communément appelées « start up ». Afin de croître sur leurs marchés, ces « start ups » ont un besoin de financement.

Elles utilisent une technologie ou un service innovant, sur des secteurs dits « tech » comme :

- **Cleantech** : innover dans le secteur des technologies propres (réduction de la pollution, amélioration ou réduction de l'impact environnemental)
- **Proptech** : innover dans le secteur de l'immobilier
- **AgriTech** : innover dans le secteur de l'agriculture (robots, drones, automatisation, substitution aux produits chimiques ...)

XAnge est là pour les accompagner dans leur développement.

Accompagner l'innovation

Les start ups peuvent s'appuyer sur les 15 ans d'expérience d'XAnge.

En plus de la participation financière, l'équipe d'XAnge conseille les dirigeants tout au long du partenariat et leur fait bénéficier de son savoir-faire technologique ainsi que de son réseau de partenaires et d'investisseurs.

Cette collaboration est basée sur des valeurs communes, comme : l'esprit d'équipe, la confiance, la créativité, l'entrepreneuriat, ...

Ce suivi ne constitue en aucun cas une garantie de succès ou de performance.



Investir dans des PME technologiques comporte des risques liés au secteur, à leur faible maturité, et des risques de liquidité. Ces PME peuvent être confrontées à des difficultés économiques, de gestion..., qui peuvent se traduire par la diminution de la valeur du montant investi par le Fonds, voire la perte totale de l'investissement dans la société investie.

Comment se passe l'investissement ?

Après analyse de leur potentiel de croissance par l'équipe de gestion, cette dernière sélectionne une quinzaine de PME issues notamment du secteur du numérique qui développent des produits et/ou process innovants. Le FCPI participera au financement de leur développement.

Le FCPI investira 80% minimum de ses souscriptions en sociétés innovantes principalement non cotées.

Le solde des investissements sera investi en placement de trésorerie (OPCVM/FIA de classification monétaire et des comptes à terme).

VOUS AUSSI, PARTICIPEZ AU DÉVELOPPEMENT DE START UPS



Saisissez l'opportunité de :



DIVERSIFIER
VOTRE ÉPARGNE



DÉVELOPPER
L'INNOVATION



SOUTENIR
L'ENTREPRENARIAT



PARTICIPER À LA
CRÉATION D'EMPLOIS

Compte tenu du risque de perte en capital, la souscription de parts de FCPI doit s'inscrire dans une stratégie de diversification de votre patrimoine.

... et bénéficiez d'un double avantage fiscal*

À L'ENTRÉE



Remboursement d'impôt sur le revenu égal à 20% des versements correspondant à 25% (taux de l'avantage fiscal) x 80% (taux d'investissement minimum réalisé en titres éligibles) (hors droits d'entrée).

À LA SORTIE



Exonération d'impôt sur le revenu sur les plus-values potentiellement réalisées mais soumis aux prélèvements sociaux en vigueur à la date de perception.

Pour réduire ses impôts
sur le revenu de :
(Montant maximal déductible)

Il faut investir
dans un FCPI :

Célibataire	2 400 €	12 000 €
Couple	4 800 €	24 000 €

*Le Fonds est tenu de respecter les conditions légales et fiscales pendant sa durée de vie. Aucune possibilité de sortie pendant la durée de vie du Fonds soit 7 ans minimum, prorogable 3x1 an (jusqu'au 31/12/2030 maximum), sauf dans les cas de déblocages anticipés prévus par le règlement (décès, invalidité, licenciement). Ce double avantage fiscal dépend également de votre situation individuelle.

Afin de tenir compte des caractéristiques particulières d'un dossier et/ou en vue d'inciter le management des entreprises financées à la performance, le FCPI pourrait souscrire à des Actions de Préférence (AP)* et/ou prendre certains engagements contractuels, tel que par exemple l'octroi d'options d'achat. Ces mécanismes pourraient plafonner la performance du Fonds (cf ci-dessous). *AP : actions conférant des droits politiques ou différenciés par rapport aux Actions Ordinaires (AO). Les chiffres figurant dans le tableau sont pour une action.

Prix de souscription AP	Valorisation de cession AO	Prix de cession AP	Différence de valeur	+/- valeur nette sur cession de l'AP
1 000 €	1 300 €	1 100 €	-200 €	100 €
1 000 €	1 100 €	1 100 €	0 €	100 €
1 000 €	0 €	0 €	n/a	-1 000 €

La performance du Fonds est directement liée à celles des entreprises dans lesquelles il investit, qui pourront être positives ou négatives. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

POUR SOUSCRIRE

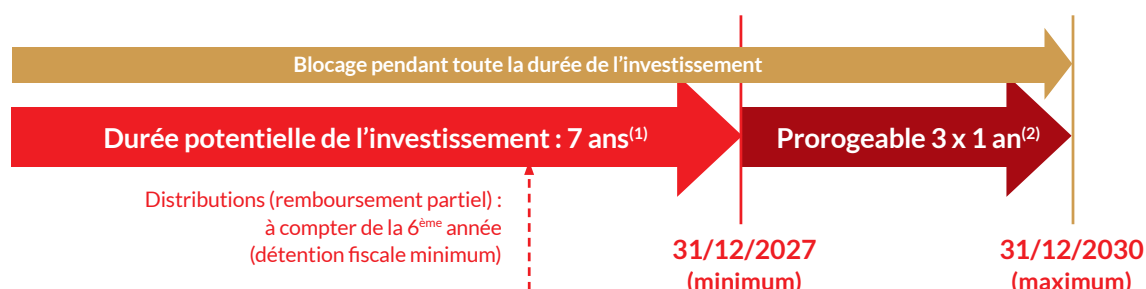
MERCI DE VOUS RAPPROCHER
DE VOTRE CONSEILLER

Valeur de la part : 500 €
Minimum une part

Date limite de souscription : 31/12/2020

Le dépositaire du Fonds vous adressera par courrier
une attestation fiscale pour votre déclaration d'impôt
sur le revenu de 2020.

Durée de votre investissement



⁽¹⁾ hors cas de déblocages anticipés (détaillés ci-dessous). ⁽²⁾ sur décision de la société de gestion

Caractéristiques du FCPI Siparex XAnge Innovation 2021

Société de gestion :

SIPAREX XANGE VENTURE

Dépositaire : RBC Investor Services France

Code ISIN : FR0013527280

Valeur de la part : 500 € (hors droits d'entrée).

Minimum de souscription : 1 part.

Droits d'entrée : 4% maximum intégralement
rétrocédés au distributeur (pas de droits de
sortie).

Calcul de valeur liquidative : Semestrielle
(31 mars et 30 septembre de chaque année).

Information : Lettre annuelle envoyée au
porteur de parts dans le courant du mois
de juin de chaque année.

Horizon de placement : sur la durée de vie
du Fonds soit 7 ans prorogable 3 fois 1 an,
jusqu'au 31/12/2027 minimum et jusqu'au
31/12/2030 maximum sur décision de la
société de gestion. Horizon à prendre en
compte notamment pour les clients âgés et
particulièrement au-delà de 80 ans.

Rachat de parts : Pas de rachat possible des
parts pendant la durée de vie du Fonds (soit
jusqu'au 31/12/2027 minimum et jusqu'au
31/12/2030 maximum en cas de prorogation),
sauf en cas de déblocages anticipés prévus par
le règlement (décès, invalidité, licenciement),
sans commission de rachat (pour plus de détails,
se reporter au Règlement du Fonds). Le double
avantage fiscal est conditionné à la conservation
des parts jusqu'au 31 décembre 2025.

La souscription des parts n'est pas ouverte aux « US Person », tels que définis dans le DICI.

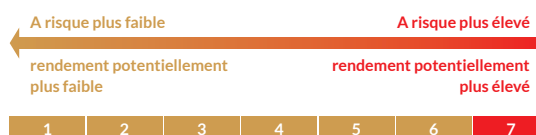
Frais annualisés

sur la durée de vie du fonds, prorogations
éventuelles incluses, soit 10 ans

Catégorie agrégée de frais	Taux de frais annuels moyens (TFAM)	
	TFAM gestionnaire et distributeur	Dont TFAM distributeur
Droits d'entrée et de sortie	0,40%	0,40%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,23%	0,77%
Frais de constitution	0,02%	0%
Frais de fonctionnement non-récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,28%	0%
Frais de gestion indirects	0,04%	0%
TOTAL	3,97%	1,17%

La souscription dans le FCPI emporte acceptation de son Règlement. Le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) ainsi qu'une note fiscale sont remis avant toute souscription.

Indicateur de risque du Fonds



Le Fonds présentant un risque très élevé de perte en capital, la case 7 apparaît comme la plus pertinente pour matérialiser le degré de risque (notamment lié à l'investissement en titres non cotés et au caractère innovant).

Pour mieux connaître notre équipe et les sociétés de notre portefeuille : xange.fr
Accéder à la documentation légale de nos Fonds : siparexfondsfiscaux.com

SIPAREX, UN GROUPE SOLIDE PARTENAIRE DES ENTREPRENEURS

Siparex est l'un des tout premiers groupes de capital investissement français indépendants. Partenaire de référence des ETI et PME, et des start ups, son métier est d'investir en fonds propres dans les entreprises en apportant une dynamique de croissance.

Une équipe d'investisseurs expérimentés sur 3 activités principales :



INNOVATION



TRANSMISSION



CAPITAL
DÉVELOPPEMENT

Siparex XAnge Venture est la filiale innovation du Groupe Siparex, sous la marque XAnge.

CHIFFRES CLÉS

+40 ans d'expertise

2 Mds d'euros
sous gestion

+1 000
entreprises financées

6 bureaux en France
et 1 en Allemagne



AVERTISSEMENT

Votre attention est attirée sur le fait que le montant de votre souscription est bloqué pendant la durée prévue au Règlement du Fonds soit une durée de 7 ans pouvant aller jusqu'à 10 ans sur décision de la société de gestion (31/12/2030 au plus tard), sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement dans l'innovation décrits à la rubrique « profil de risque » du Règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

La souscription du Fonds présente notamment les contraintes et les risques suivants :

- Une part significative du Fonds est investie dans des petites et moyennes entreprises non cotées. La valeur des actifs du Fonds n'est donc pas le résultat d'échanges sur les marchés financiers, mais de l'appréciation de la société de gestion et du commissaire aux comptes du Fonds.
- Une part importante des sociétés dont le Fonds est actionnaire n'est pas cotée ou l'est sur des marchés non réglementés sur lesquels s'opèrent peu d'échanges, engendrant un risque d'illiquidité du portefeuille dont certaines positions pourraient être soldées en contrepartie d'une décote d'illiquidité.
- Risque lié à la faible maturité de certaines entreprises cibles : la performance à l'échéance du Fonds dépend du succès des entreprises dans lesquelles il investit. Une partie de ces investissements est réalisée dans des entreprises de création récente, qui présentent des

risques de défaillance plus importants que des entreprises plus matures. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

- Les rachats de parts lors de la liquidation du Fonds peuvent se faire à un prix inférieur au prix de souscription, il existe donc un risque de perte en capital.

- Ainsi que les risques suivants : Risque de perte en capital, de liquidité, lié à l'évaluation des PME, de crédit, lié aux obligations convertibles, lié aux actions cotées sur un Marché, lié au caractère innovant, lié au niveau de frais élevés, de taux de change.

Pour plus d'informations sur les risques spécifiques du Fonds, nous vous invitons à vous reporter à son Règlement et DIC (Document d'Informations Clés) qui sont disponibles sur le site internet www.siparexfondsfiscaux.com

Part de l'actif investie dans les entreprises éligibles, des FCPI et FIP gérés par la Société de gestion, au 31/03/20 et au 31/12/19 pour le fonds *, (date de clôture respective) : tous les autres FCPI et FIP ont atteint leur quota et sont en pré-liquidation, statut qui leur exempt de maintenir le quota d'investissement.

Nom des FCPI	Année de création	Quota d'investissement en titres éligibles	Date limite pour atteindre le quota	Quota d'investissement à atteindre et maintenir
Ambition Innovation *	2015	90%	quota atteint	90%
Siparex XAnge Innovation 2016	2015	71,60%	quota atteint	70%
Siparex XAnge Innovation 2017	2016	72,06%	quota atteint	70%
Siparex XAnge Innovation 2018	2017	en cours d'investissements : 51,77%	30/09/2020	70%
Siparex XAnge Innovation 2019	2018	en cours d'investissements : 17,33%	30/09/2021	70%
Siparex XAnge Innovation 2020	2019	en cours d'investissements : 0%	30/09/2022	70%

Siparex XAnge Venture

27, rue Marbeuf - 75008 Paris - Tél. : 01 53 93 00 90 - innovation@siparex.com

SAS au capital de 1 245 200 € - 452 276 181 RCS Paris

Société de Gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04000032